

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.02.2018 – 19 HEURES 30

**Étaient présents** : M. LAPORTE Régis, Maire, Mr NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, M. DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, M. FRANCKE Stéphane, Adjoints, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, M. PICOTIN Gaëtan, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, Mme PESCH Julie (a quitté la séance à 21 heures), conseillers municipaux.

**Étaient excusées** : Mme HULLAERT Claudie-Anne a donné procuration à Mr POILLON Jean-Claude ; Mme SECQ Hélène a donné procuration à Mme IOOS Ludivine ; M. DUPON Fabien a donné procuration à Mme VANHERSEL Valérie, Mme MEESEMAECKER Laurence a donné procuration à M. LAPORTE Régis.

**Secrétaire de séance** : Mr NEIRYNCK José

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2017.

## **POINTS FINANCIERS**

### **1/ Vote du compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le document budgétaire 2017 dressé par le centre des finances. Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures comptables de l'exercice n-1 et doit refléter celles de la collectivité. Comme c'est le cas, le conseil municipal vote, à l'unanimité, en faveur du compte de gestion 2017 et autorise M. le Maire à le valider.

### **2/ Vote du compte administratif 2017**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2017 arrêté à la somme de 1 663 739.89 € en dépenses et de 1 700 534.02 € en recettes (y compris les reports de l'exercice 2016).

### **3/ Affectation des résultats 2017**

En tenant compte des restes à réaliser sur l'exercice 2017, l'excédent final au 31 décembre 2017 s'élève à 239 311.55 € que le conseil municipal a décidé d'affecter en recettes de fonctionnement pour 36 794.13 € ; la différence d'un montant de 202 517.42 € est affectée à l'investissement (article 1068).

### **4/ Demande d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2018**

La direction générale des finances publiques sollicite le reversement d'une TAM (Taxe d'Aménagement Majorée) perçue à tort en 2016 par la commune sur l'émission de permis de construire qui n'ont pas été mis à exécution. Aucun crédit n'étant disponible en investissement sur le compte affecté par cette dépense (10226) il y a lieu de délibérer sur une ouverture de crédit afin de pouvoir mandater la somme due (2 452.16 €) avant le vote du budget primitif 2018.

Le conseil municipal se prononce en faveur de cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2018.

### **5/ Contribution 2018 DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». La cotisation est fixée à 5 € TTC x nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit un montant de **8 140 €**. Comme les années précédentes, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour le versement de la cotisation sous la forme de fiscalisation.

### **6/ Convention 2018 «Initiatives Rurales» - secteur bâtiment**

Initiatives Rurales met à disposition, dans le cadre de l'atelier et chantier d'insertion, une équipe « bâtiment » ayant pour mission d'effectuer, sous encadrement, des travaux de construction, de rénovation et de réhabilitation de bâtiments. La commune peut poursuivre le partenariat mis en place depuis quelques années avec cette structure, moyennant le versement d'une contribution de 34.00 €/personne/jour, tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction de la convention et autorise M. le Maire à signer les documents contractuels.

### **7/ Cotisation AMRF (Association des Maires Ruraux de France)**

La commune est sollicitée pour cotiser à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). Créée en 1971, cette association fédère près de 10 000 communes rurales dans un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Elle est l'interlocutrice des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs

nationaux. Elle fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants, partout en France. La cotisation annuelle s'élève pour 2018 à 85.00 €.

Le conseil municipal estime opportun d'adhérer à cette association et autorise M. le Maire à faire la démarche en ce sens.

#### 8/ Demande de subvention à la Région – Travaux église Notre-Dame de l'Assomption

Monsieur le Maire rappelle l'historique des démarches entreprises depuis 2016 pour subvenir financièrement aux travaux de restauration de la toiture de l'église (en partie) et de sa flèche. Auprès de la Région, il s'est avéré nécessaire de passer par un diagnostic pour pouvoir prétendre à une aide, diagnostic que l'architecte du patrimoine a déposé récemment. Un nouveau dossier, plus complet, peut être déposé auprès de la Région, pour lequel M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. A l'unanimité, recevant toutes les explications techniques issues de ce diagnostic, le conseil municipal approuve le dépôt d'une nouvelle demande de subvention.

#### 9/ Demande de subvention à l'Etat – Travaux église Notre-Dame de l'Assomption

Via le diagnostic ci-dessus référencé et sur place, il a été constaté qu'un versant de toiture supplémentaire nécessite des travaux pour conforter la mise hors d'eau du bâtiment. M. le Maire suggère de déposer un nouveau dossier auprès de la Sous-Préfecture au titre de la DETR, initiative approuvée par le conseil municipal.

#### 10/ Réalisation de travaux d'investissement en matière d'éclairage public

Dossier présenté par José NEIRYNCK, Adjoint.

M. le Maire rappelle l'inscription de la commune dans le processus TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en début d'année 2017. Il s'agissait de bénéficier de l'instruction d'un projet d'éclairage public proposé par le SIECF dans le cadre de la compétence éclairage public. Description du projet : remplacer les candélabres, lanternes et crosses anciennes. Objectif : réduire la consommation électrique. Le programme de rénovation 2018 a été établi par le SIECF et présenté à M. le Maire récemment et permet d'accéder à la phase suivante, à savoir l'accord définitif pour la réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF. Le choix sur le mode de financement pour cette opération dont le coût prévisionnel est estimé à 206 185.38 € HT est à définir par le conseil municipal qui opte pour une participation financière répartie sur cinq ans en faveur du SIECF, inscrite au budget communal annuel.

## **POINTS ADMINISTRATIFS**

#### 11/ Rapport d'activité 2016 de la CCHF

Le conseil municipal, invité à émettre son avis sur la présentation du rapport d'activité ci-dessus référencé, n'a aucune remarque particulière à formuler.

#### 12/ Charte pour une signalétique bilingue – ANVT

La commune est sollicitée par l'association ANVT (Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael) - ILRF (Institut de la Langue Régionale Flamande). L'objectif est de proposer à la population de se réapproprier la langue flamande et une visibilité sur les territoires par la mise en œuvre d'une charte sur la signalétique bilingue qui peut se concrétiser de différentes manières.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la charte et à opter pour 9 actions définies en matière de signalétique et communication.

#### 13/ Aménagement foncier du territoire

Dossier présenté par Stéphane FRANCKE, Adjoint.

M. Stéphane FRANCKE rappelle le cheminement qui a introduit la réflexion sur une opération d'aménagement foncier du territoire de la commune. Il précise également quelles sont les principales étapes de la procédure. Le syndicat agricole a mené en amont un sondage qui s'avérait favorable à cet aménagement, d'où la demande auprès du conseil municipal. M. FRANCKE rappelle que si le conseil municipal y est défavorable, la procédure en restera là. Pour sa part, M. le Maire précise qu'il a reçu un collectif d'exploitants agricoles qui y sont défavorables (coût, plans d'épandage, coût et durée dans le temps des travaux connexes) et contestent la manière dont la démarche a été introduite. Le conseil municipal, ayant pris connaissance de l'ensemble des éléments analyse également l'intérêt ou non pour l'évolution de la commune, pour son développement économique et sollicite un vote à bulletins secrets dont les résultats sont : 18 votants, 3 oui, 15 non. La procédure s'arrête donc d'office.

#### 14/ Demande de soutien pour le maintien de la culture de la betterave dans la région NPDC

La commission interdépartementale betteravière du Nord et du Pas de Calais sollicite un soutien pour maintenir la culture de la betterave dans la région. En effet, la filière betterave-sucre française est menacée. Malgré l'application d'une démarche répondant aux normes visant à réduire les engrais minéraux et le phytosanitaires, malgré une

recherche pour préserver l'environnement, l'inquiétude est portée sur l'interdiction dès septembre 2018 de certains traitements de semences. Le conseil municipal est favorable à un engagement en faveur du maintien de la production betteravière.

## **POINTS DIVERS**

- Qualité de l'air intérieur des ERP – Déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial  
La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP recevant un public sensible. La commune est donc concernée. La CCHF propose une auto évaluation de la qualité de l'air par l'ATMO et une réunion d'information expliquant la démarche à faire.
- Déploiement de la fibre 59/62 – M. le Maire est intervenu auprès du Président du SIECF et du Conseil Régional afin de solliciter une accélération du processus, sachant que des travaux en ce sens sont prévus à Winnezele. Il semblerait cohérent que les travaux de raccordement soient étudiés en même temps au vu de la proximité des territoires
- SDIS – Cotisation 2018 : Monsieur le Maire communique le montant à prévoir au budget primitif 2018 = 49 060 €.
- Recrutement effectif d'un agent administratif TNC le 03.04.2018 : le choix a été arrêté récemment pour un nombre de 16 heures/semaines.
- Communication divers courriers
- Point sur travaux en cours et à venir

Levée de séance à 22 h 30.